

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1907)  
**Heft:** 68

**Artikel:** A propos du nouveau Règlement de la Commission fédérale des Beaux-Arts  
**Autor:** A.S.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-626779>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

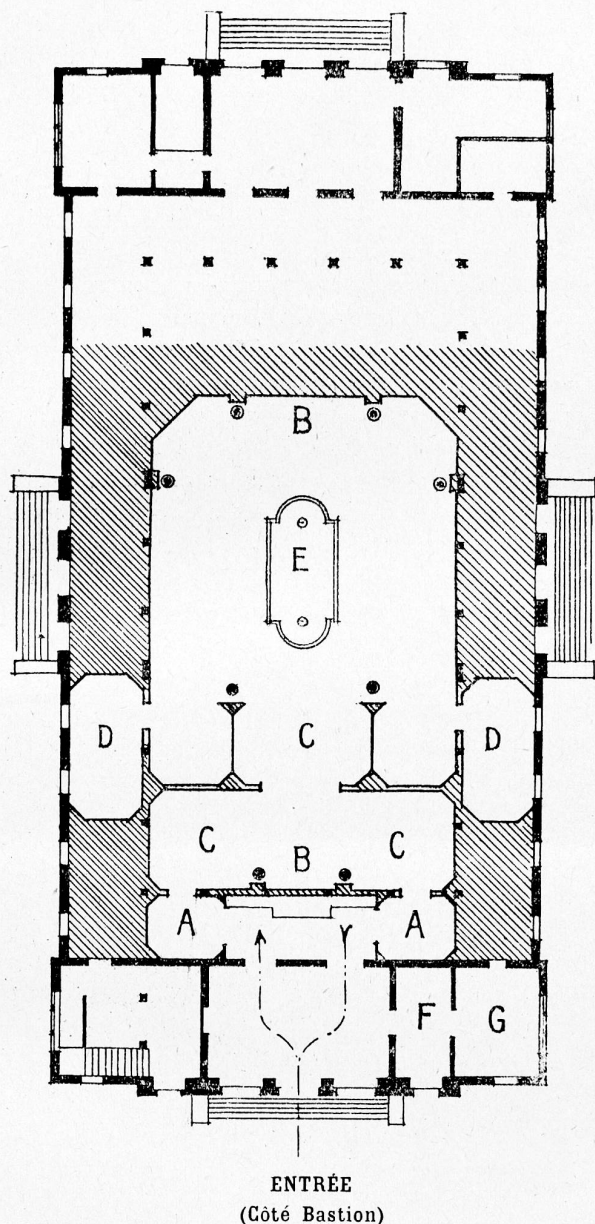
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Plan de l'Exposition.



## LÉGENDE:

- |                                      |                             |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| A = Salon d'introduction.            | D = Arts décoratifs.        |
| B = Panneaux entre pylôres réservés. | E = Jet d'eau et sculpture. |
| C = Peinture.                        | F = Dépôt.                  |
|                                      | G = Secrétariat.            |

EXPOSITION MUNICIPALE DES BEAUX ARTS  
DE 1907.

Le Comité central croit intéresser les membres de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses ainsi que tous ses lecteurs en leurs soumettant le schéma de la future Exposition des Beaux Arts que la ville de Genève

offre aux artistes genevois et suisses, du 31 août au 27 octobre, et aménagée au Bâtiment électoral par notre collègue M. Hy. Maillard, architecte.

Ce dispositif offre un grand développement de cimaise grâce à une suite ininterrompue de salles de différentes grandeurs, toutes éclairées dans de bonnes conditions et aboutissant à une salle centrale, au milieu de laquelle jaillira un jet-d'eau, donnant de la fraîcheur.

La sculpture sera disséminée dans l'Exposition et trouvera aussi sa place dans la partie gazonnée entourant le jet-d'eau.

Les grandes toiles trouveront une exposition particulièrement favorable par le fait des grandes proportions de la Salle centrale qui permettent les reculs nécessaires à l'appréciation de certaines œuvres.

Rien n'a été négligé pour le succès de cette exposition.

LE COMITÉ CENTRAL.

\* \* \*

L'ouverture de l'exposition (vernissage) aura lieu le samedi 31 août 1907 à 3 heures, au Bâtiment électoral.

Ont été nommés membres du Jury par les exposants :

*Peintres*: MM. Cacheux, Hodler, Bieler, de Beaumont, Estoppey, Dunki.

*Sculpteurs*: MM. Vibert et Lugeon.

*Art décoratif*: MM. De Lapalud, Le Grand Roy, Maillard et par le *Conseil administratif*: MM. de Saussure, van Muyden, Coutau, Furet.

### A propos du nouveau Règlement de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Les diverses opinions émises dans notre « Art Suisse », sur les modifications proposées par la Commission fédérale des Beaux-Arts à son règlement, démontrent une telle diversité d'opinions parmi les Artistes suisses, que je crois de mon devoir, comme membre de la dite Commission, de dire à mes collègues, l'opinion personnelle; qui m'a guidée dans mon vote.

Le vœu émis par beaucoup, de faire une exposition nationale des Beaux Arts, tous les deux ans ou même chaque année, est certainement très beau, très idéal; mais, malheureusement, d'après les expériences faites jusqu'aujourd'hui, ce vœu n'est pas réalisable, en pratique.

A quoi nous sert d'avoir, comme jusqu'à présent, une prescription dans le règlement, disant: « dans la règle » l'exposition nationale des Beaux Arts doit avoir lieu tous les deux ans? Combien de fois a-t-on dû éluder cette règle pour des motifs impérieux; parceque l'on ne trouvait pas les locaux nécessaires? — Il est de l'intérêt des artistes suisses de participer le plus brillamment possible aux expositions internationales à l'étranger (Paris, Munich, Venise ect.) et ceci est encore une raison, avec laquelle il faut

compter, et qui plaide pour qu'en de certaines circonstances, on ait le droit d'ajourner l'exposition nationale.

Le « Salon » de cette année, n'a pas été sacrifié en faveur du « Kunstverein » (Société suisse des Beaux-Arts), ni à cause d'une exposition à l'étranger, mais afin de ne pas nuire à l'exposition municipale de Genève, qui était déjà projetée et comme l'on disait, même déjà préparée. — Le gouvernement bâlois, très aimablement se disposait à aplanner les difficultés se présentant à propos des locaux pour l'exposition nationale de cette année.

J'ai adhéré à la proposition disant : « une exposition nationale sera organisée *au moins* tous les trois ans, parce que ce « au moins » signifie que, si possible, elle pourra avoir lieu déjà dans deux ans ou après deux ans. Des considérations d'ordre purement artistique et pratique m'ont amené à voter, en apparence en faveur du « Kunstverein », pour la formule « au moins » tous les trois ans.

Dans l'ancien règlement il n'est question que de l'exposition nationale des Beaux-Arts. Par conséquent jamais une exposition organisée par nous ne pourrait être prise en considération au point de vue des achats. C'est probablement pour cette raison, que lors de notre première exposition à Bâle, le comité central de notre société n'a pas adressé de demande de subvention à la Commission fédérale des Beaux-Arts ! Le nouveau règlement lui, prévoit pour d'autres expositions que le « Salon », ce qui suit : Entre deux expositions nationales, des subsides plus élevés seront accordés aux expositions du « Turnus », organisées par le « Kunstverein » et aux expositions analogues, qui sur la proposition de la Commission fédérale des Beaux-Arts, auront été sanctionnées par le Conseil fédéral. — Si les artistes restent unis, je ne vois là dedans aucun danger pour eux dans l'avenir, mais aussi aucun privilège pour le « Kunstverein », car il est certain que toute exposition poursuivant un but artistique, sera traitée de même.

La soi-disant « Sécession » a ouvert la ronde en adressant lors de son exposition une demande d'achats à la Confédération ; bien entendu, sans grand résultat ; il a été voté une subvention pour achats à l'exposition municipale de Genève et il est certain qu'il en sera de même lorsque nous organiserons une exposition, on nous fera le même accueil bienveillant. Les membres de la Commission des Beaux-Arts seront là pour y veiller.

Quant à la question de savoir si il est préférable de rester 4 ans membre de la Commission fédérale de Beaux-Arts, poste qui n'a rien de très joyeux pour le moment, je laisse le soin de la trancher aux collègues qui ont déjà fait trois ans. — Du reste un membre a toujours le droit de démissionner avant l'expiration de son mandat. — La motion, que les propositions pour les nominations doivent être faites par les artistes exposants et non par les sociétés ; est de notre collègue H. B. Wieland et est mise par erreur sur le compte de M. Abt. — Wieland se disait très judicieusement, que la « Sécession » et éventuellement d'autres

sociétés qui pourraient se former, réclameraient et obtiendraient le même droit ; c'est pourquoi la proposition Wieland, de grouper tous les artistes exposants, de réunir dans un certain sens tous les éléments artistiques des différentes sociétés, était la plus équitable de toutes ; par cela les sociétés comme telles se trouvent exclues.

Le crime que l'on reproche à M. Abt, non comme président du « Kunstverein », mais comme membre de la Commission des Beaux-Arts, d'avoir fait des propositions dépassant souvent les bornes pour le changement du règlement actuel, qui n'est plus en accord avec notre temps et les vues artistiques d'aujourd'hui, ne me semble pas si grave qu'il doive pour cela être stigmatisé, comme criminel vis-à-vis de l'art suisse. Des avantages plus grands, que M. Abt cherchait à obtenir pour le « Kunstverein », les artistes devaient en bénéficier en première ligne ! Nous ne devrions pas combattre le « Turnus », mais au contraire, à côté du « Salon » et des expositions que nous projetons, chercher à élever son niveau en y envoyant beaucoup et de bonnes œuvres ; ce n'est que par ce moyen qu'on le rendra plus intéressant et ce n'est qu'alors que nous aurons le droit de dire aussi notre mot, de corriger et d'améliorer. La section de Paris se plaint encore aujourd'hui de la mauvaise organisation de notre première exposition à Bâle et cependant là nous avons pu faire à notre guise. Je veux faire remarquer par cela, combien il est difficile en matière d'exposition, de contenter tout le monde. A la commission des Beaux-Arts, j'ai dit franchement que je considérais que le meilleur moyen d'obtenir de l'influence aux expositions du « Kunstverein », était d'y envoyer de bonnes œuvres et d'accaparer ainsi l'intérêt louable des amis de l'Art, au lieu de le combattre. Nous devrions reconnaître le vif intérêt que des amis des arts tel que M. Abt (que je n'ai appris à connaître qu'à la commission des Beaux-Arts) apportent aux efforts des artistes suisses, même s'ils ne se trouvent pas toujours d'accord avec nos vues artistiques personnelles. Combien y en a-t-il qui pourraient nous prouver d'une manière pratique de l'intérêt et qui en réalité se soucient fort peu de nos efforts ?

Comme membre de la société des peintres et sculpteurs suisses, j'avais l'intention de démissionner comme membre de la commission des Beaux-Arts à la suite de l'élection répétée de membres de la soi-disante « Sécession ». Je m'en abstins dans l'espoir de pouvoir être encore utile à mes collègues. A maintes reprises, j'ai déclaré à ces nouveaux membres que je considérais comme une mystification, que cette nouvelle société se présente sous le nom de « Sécession ».

Je conserve naturellement ma conviction artistique personnelle, mais j'adhère à l'opinion exprimée dans le dernier N° de « l'Art suisse » que nous devons juger cette nouvelle société artistique comme telle, d'après la valeur de ses œuvres.

Le devoir des membres de la Commission fédérale des

Beaux-Arts est de défendre ce qu'ils jugent juste et bon, dans l'intérêt des collègues de toutes les tendances.

De toutes parts naissent de nouveaux talents et de nouvelles forces, cherchant à atteindre le même but, quoique par des chemins différents. Essayons d'attirer à nous les meilleurs d'entre eux? Ouvrons leur les bras comme à de chers collègues et que, de quelque société qu'ils fassent partie, considérons les comme nos égaux et réjouissons nous de la vigueur, de l'élan qu'ils apportent à l'art suisse.

Munich, le 27 Juin 1907.

C. Th. MEYER.

S'il ne s'agissait que de souscrire aux conclusions de cet article, tout le monde serait d'accord avec notre correspondant. Mais son but est de nous démontrer la valeur du nouveau règlement de la Commission Fédérale des Beaux-Arts et de ce côté là il ne nous apporte aucun argument nouveau propre à modifier notre manière de voir.

Il ne traite du reste que deux des points ayant soulevé des difficultés, il y en a cependant beaucoup d'autres. L'un relatif aux Expositions nationales que nous avons combattu, et l'autre concernant les propositions à faire pour la nomination des membres de la Commission Fédérale. Pour ce dernier nous n'avons rien réclamé quoique le système proposé nous paraisse aussi anti-artistique que possible, car le Conseil Fédéral se réservant toujours le droit de nommer qui il entend, il n'y aura rien de changé.

En ce qui concerne les Expositions nationales, nous ne sommes pas du tout aussi optimiste que notre collègue.

Voici quatre ans que nous n'avons pas eu de salon fédéral, et cependant le règlement veut qu'il soit organisé tous les deux ans. Quand on aura ajouté encore une année à cet intervalle, il est à craindre qu'on n'en fasse plus du tout. Le manque de locaux, avons-nous dit, ne devrait pas être un obstacle pour une administration fédérale et quand le maintien de l'ancien règlement ne servirait qu'à précipiter la construction d'une ou de plusieurs salles d'Expositions, ce serait un argument suffisant pour le conserver. C'est l'affaire de la Commission de trouver ou de créer des locaux. Cela serait plus utile que de transformer des règlements sans nécessité.

En ce qui concerne les acquisitions par la Commission M. Meyer fait erreur en disant que l'ancien règlement ne permet pas de les faire dans les Expositions particulières. L'année dernière à l'Exposition du Turnus, une somme a été votée pour les acquisitions en dehors de la subvention qui lui est accordée annuellement, et cette année-ci la Commission a décidé de faire de même pour l'Exposition de Genève, par conséquent cet ancien règlement offre toutes les facilités voulues pour acquérir des œuvres dans quelle Exposition que ce soit.

Il s'agit donc bien d'un privilège en faveur du Kunstverein puisque lui seul est nommé dans ce nouveau texte, les autres sociétés n'y figurent que pour l'accessoire et il faut une décision de la Commission pour qu'elles puissent

bénéficier d'une subvention, or celle-ci, sous un prétexte ou sous un autre, peut toujours la refuser.

Nous ne pouvons pas accepter la promesse vague que nos demandes recevront toujours un accueil bienveillant, nous préférons quelque chose de plus précis et que nous soyons au moins sur le même pied que le Turnus.

Du reste pour être équitable aucune société ne devrait être nommée dans ce texte.

Il est inutile pensons-nous de revenir encore une fois sur cette question du Turnus. Nous avons dit ce que nous en pensions et expliqué pourquoi il ne saurait remplacer les Expositions fédérales, ces raisons subsistent toujours.

Mais pour répondre à notre collègue disons qu'outre le paragraphe concernant l'organisation des Expositions nous combattons encore.

1° L'article qui ramène le nombre des jurés à 7 dont 2 nommés par la Commission plus le Président, ce qui fait que la Suisse romande n'aurait plus qu'un membre du jury à présenter.

2° L'article concernant la durée du mandat qui est porté à 5 ans et non pas 4.

Nous avons déjà dit pourquoi nous ne pouvons pas l'accepter. L'on ne peut pas donner comme argument que les artistes peuvent donner leur démission. Cela n'est pas une solution. Les membres laïques sont donc seuls à en bénéficier, nous ne voyons pas pourquoi ils ont besoin d'y rester plus de trois ans. Il y a autant d'inconvénients à voir ceux-ci ou ceux-là s'éterniser dans cette Commission.

3° Il y a encore un article relatif aux membres laïques de la Commission, le projet de nouveau règlement dit: deux membres AU MOINS sont élus en dehors des artistes de profession. Nous demandons un léger changement, *au plus*, au lieu de *au moins*, afin de nous éviter une Commission composée en majorité de membres laïques.

4° Il y a aussi la nomination du Président et du Vice-Président qui dans ce nouveau texte est attribuée au Conseil Fédéral; avec l'ancien système auquel nous demandons que l'on revienne la Commission nommait elle-même son Président. On voit la nuance: le Président de la Commission étant de droit Président du jury on risquerait de voir ce poste rempli par un membre laïque.

5° Il y a aussi les présentations pour la nomination du jury, le paragraphe n'est pas clair, on ne sait pas qui doit faire ces propositions, autrefois c'était sur une liste présentée par notre Société. Il n'en est plus question aujourd'hui.

Il y a encore bien d'autres choses à glaner dans ce règlement et ce qu'il y a de particulier, c'est que par un hasard que l'on qualifiera d'heureux ou de malheureux suivant le point de vue auquel on se placera pour en juger, toutes ces modifications aboutissent à donner de plus grands avantages aux amateurs en général et au Kunstverein en particulier, au détriment des artistes naturellement. Et après cela on s'étonne de nous voir faire de l'opposition à ce projet.

La vérité est que nous ne devrions pas avoir à nous défendre contre des empiètements semblables et sans chercher à décourager les amateurs ni la bonne volonté de M. Abt dont nous parle notre collègue Meyer-Basel, il nous semble qu'il pourrait s'intéresser aux artistes, autrement qu'en leur imposant un règlement qui ne leur convient pas.

Quoiqu'on en dise, il est bien l'auteur de ce projet, et s'il n'a pas à son actif la proposition attribuée à M. Wieland il en a suffisamment d'autres pour qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet. A. S.

## L'ART SUISSE

D'années en années, *les cotisations augmentent, l'Art Suisse* diminue d'intérêt et de contenu, et notre organe paraît de plus en plus irrégulièrement !

Par exemple dans les derniers Numéros il n'a pas été dit un seul mot de l'*Exposition d'Aarau*, Exposition des Aquarellistes, Genève, 1907, et rien non plus du *Salon des Amis des Arts à Neuchâtel*, qui méritait à tous les points de vue, mieux qu'un silence complet. *L'Art décoratif et la peinture* ainsi que les *aquarelles* méritaient une mention à la rubrique des « *Expositions à visiter.* » Pour les « *Nécrologies artistiques* » c'est la même chose, notre organe omet bien souvent certains de nos artistes disparus : *Eugène Girardet* mériterait un article entier sur sa vie et ses œuvres. *Alfred Berthoud de Morat* n'a pas même été mentionné. *Alfred Lanz* enfin méritait une notice nécrologique plus complète dans le dernier N° et la reproduction de sa belle figure d'artiste, portrait admirable !...

Au lieu de n'avoir un organe qui ne contient souvent que des règlements, des changements de statuts, des chicanes, et autres choses peu intéressantes au point de vue de l'art... notre journal « *L'ART SUISSE* » devrait publier la vie de nos artistes disparus, leur biographie, leurs œuvres et surtout leurs portraits qui sont presque toujours des physionomies d'artistes intéressantes et documentaires !

Que de choses et de documents précieux, intéressant nos arts sont ainsi négligés, oubliés, perdus pour l'histoire de notre Art suisse et nos artistes !...

Enfin, je propose encore à la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses : la création d'un *Journal Humoristique* suisse et artistique qui serait publié et illustré avec des *dessins inédits*, des *compositions originales* faits par les artistes de notre Société.

Ce serait un nouveau stimulant pour nos dessinateurs et sûrement d'un bon rapport aussi pour la caisse de la Société.

Cet organe humoristique serait quelque chose dans le genre de la « *JUGEND* » illustrée par les artistes de la « *SCHOLLE* » de Munich, ou du « *SIMPLICISSIMUS* » ; ou enfin de « *L'ASSIETTE AU BEURRE* » des artistes humoristes de Paris, etc...

Cette œuvre réussirait avec l'aide et l'appui financier de nos amateurs, membres honoraires et de nos *Mécènes* s'intéressant aux questions artistiques de la Société. Enfin avec les *forêts réservées* et conservées à *l'état de nature* notre société devrait faire acte de protection de nos *beaux granits*, *blocs erratiques*, *ruines* et nos *monuments naturels* et préhistoriques ; cela est certes aussi une question d'Art, de pittoresque et de Beauté.

LOUIS RITTER, peintre-sculpteur.

Nous ne pouvons pas accepter bénévolement toutes les critiques que M. Ritter adresse à notre Journal. Il ne faut pas oublier que sa rédaction est une très lourde tâche pour le comité central et que ceux de nos collègues qui en ont assumé la responsabilité ne sont pas des professionnels du journalisme, ils font ce qu'ils peuvent et consacrent beaucoup de temps à cette tâche ingrate.

Si nous ne publions pas plus souvent des compte rendus et des renseignements concernant les expositions locales ou des articles nécrologiques, la faute en est aux sections qui pourraient nous informer en temps voulu de tout ce qui serait de nature à intéresser les lecteurs de notre journal et qui négligent en général de le faire. Nous n'avons point d'autres moyens d'information.

Pour remédier à cet état de choses nous prions instamment les sections de désigner un de leurs membres qui deviendrait le correspondant attitré du Journal, notre tâche en serait grandement facilitée et les sections auraient ainsi leur part de responsabilité dans la rédaction de *l'Art Suisse*.

Quant aux propositions de M. Ritter concernant la création d'un journal humoristique nous estimons que ce serait charger terriblement notre bateau et qu'il n'appartient pas à notre Société de se lancer dans une semblable aventure ; notre correspondant se berce d'illusions, nous en sommes convaincus quand il avance que ce serait d'un bon rapport pour notre caisse.

LA RÉDACTION.

## RECTIFICATION

Une traduction défectueuse de certains passages de la lettre de M. Beurmann publiée dans le n° 67 du journal a donné lieu à de très fâcheux malentendus et pour remettre les choses au point nous publions les passages suivants d'une lettre de rectification que nous a adressée M. Beurmann, quoiqu'elle ne change rien à notre manière de voir quant au fond de la question.

Jamais je n'ai parlé de notre journal comme d'une feuille de « diffamation » (Verleumdung). J'ai dit : « Je verrais avec plaisir que notre organe soit une feuille d'information plutôt qu'une feuille de provocation (Hetzblättlein). »

Je n'ai pas dit que le ton agressif de notre société vis-à-vis du Kunstverein est injuste et ridicule ; j'ai dit qu'il est imprudent et injuste ; cela n'est pas tout à fait la même chose, etc.

A. S.